



A.S.B.L.

Les Amis du Bois des Nobertins

N° d'entreprise B 0413 932 850



Domaine des Nobertins, 0

5670 Oignies-en Thiérache

Gestion de nos propres conteneurs à déchets.

Le domaine paie le traitement par kilogramme pour les déchets résiduels et PMC. Le prix de revient pour le traitement du PMC est la moitié de celui du resta val. Pour le papier et le carton, nous recevons une somme modique. Sur tout, nous payons des frais de transport calculés par conteneur et en plus de cela, un loyer mensuel est payé par conteneur.

En 2018, un troisième Molok a été placé pour les déchets résiduels. L'intention est de n'avoir que deux conteneurs remplis à la fois et de garder un troisième conteneur verrouillé. Ce n'est que lorsque deux conteneurs sont complètement remplis que nous avons les déchets collectés et que le troisième est ouvert. Immédiatement après la vidange, un autre Molok est verrouillé. Par exemple, les conteneurs sont toujours collectés entièrement remplis (frais de transport) sans que beaucoup de déchets aient déjà été déposés à côté des conteneurs.

Aiguillage : triezy avec soin.

Si vous louez, transmettez également ce message à vos locataires. Soyez vigilant si vous êtes témoin d'une utilisation inappropriée des conteneurs ou si des personnes venant de l'extérieur du domaine déposent leurs déchets. Signalez-le au conseil d'administration.

Apportez de la saleté grossière au parc à conteneurs. Les déchets sont normalement déjà dans la voiture. Le parc de Vierves est à seulement 13 kilomètres.

Comment procéder pour le parc à conteneurs?

Résidence secondaire :

1. Rendez-vous au parc à conteneurs avec votre carte d'identité. Si vous êtes en couple, présentez les deux cartes d'identité car vous avez droit à deux quotas.
2. Le superviseur entre votre carte d'identité et vous remet un document partiellement rempli avec votre nom et votre date de naissance. Vous pouvez également opter pour quelqu'un d'autre, mais vous aurez besoin de sa carte d'identité.
3. Envoyez le document par courriel à marjorie.martin@viroinval.be (060 / 31.00.12)
4. Mme Martin vous renverra le document dûment rempli.

5. Vous devez envoyer ce document rempli par la commune par courrier ou par courriel à l'administration qui gère les parcs à conteneurs à Namur. (Les détails sont au bas du formulaire). Vous ne pouvez pas remettre ce formulaire dans le parc à conteneurs lui-même !
6. Une semaine plus tard, votre accès au parc est enregistré.
7. Dès lors, le parc à conteneurs vous sera accessible sur simple présentation de votre carte d'identité. Il n'est pas nécessaire de répéter cette procédure chaque année. Le quota maximum est par personne. Il est donc conseillé de remplir un document par personne.

Résidents permanents :

Aucune procédure administrative que ce soit. Les quotas sont les mêmes. Accès au parc à conteneurs ne peut donc se faire que sur présentation d'une carte d'identité. Les utilisateurs sont reçus par un superviseur qui lit la carte d'identité et fait l'inventaire des déchets apportés avec eux. Ces informations sont stockées dans l'ordinateur. Vous pouvez ensuite déposer les déchets dans le conteneur désigné.

QUOTAS ANNUELS

- Bois : 3 m³/habitant/an
- Inerte (par exemple gravier) : 3 m³/habitant/an
- Saleté grossière : 4 m³/habitant/an
- Déchets verts : 7 m³/habitant/an
- Pneus : 4 pneus/habitant/an
- Sacs pour amiante : 10 sacs/habitant/an

Les parcs à conteneurs à proximité

Tous les parcs à conteneurs de la province de Namur sont accessibles du mardi au samedi de 09h00 à 17h00. Les parcs à conteneurs sont les plus fréquentés de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

1. PARC DE VIROINVAL
Chemin du Paradis, 5670 Vierves-sur-Viroin
Téléphone: 060/37.84.56
2. PARC DE COUVIN
Rue Lion 11, 5660 Frasnes-les-Couvin
Téléphone: 060/31.22.16
3. PARC DE DOISCHE
Rue du Marais 4, 5680 Doische
Téléphone: 082/67.89.52